

Règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne

2010/0154(COD) - 11/11/2010

Le comité de conciliation budgétaire **n'est pas parvenu à un accord sur le "paquet Lisbonne"** qui vise à mettre en œuvre les effets budgétaires et financiers du nouveau traité. Ce paquet comprend les trois textes suivants:

- [un projet de règlement fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2007-2013;](#)
- [un nouveau projet d'accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la coopération en matière budgétaire;](#)
- [un projet de règlement modifiant le règlement financier.](#)

Bien que le Conseil ait été disposé à discuter de la question de savoir si et à quelles conditions la possibilité qu'a actuellement le Conseil d'adapter le cadre financier pluriannuel dans les limites de la marge pour imprévus jusqu'à 0,03% du revenu national brut (RNB) de l'UE doit être maintenue, le comité de conciliation n'est pas parvenu à un accord.